

Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics

(Membre de la CMH)

EDITORIAL MAI 2006

Si le paiement des plages additionnelles est maintenant à peu près respecté dans la plupart des établissements hospitaliers, en particulier pour les médecins des services de Réanimation, on peut s'inquiéter du devenir du temps accumulé sur le Compte Epargne Temps.

Peu de centres hospitaliers ont provisionné un compte pour le paiement d'un remplaçant lors de la prise, par un Praticien, du Compte Epargne Temps. Tout laisse à penser que ces absences ne seront pas remplacées et que les médecins présents devront assurer, sans adjonction de moyens, la permanence des soins.

Dès lors, le Syndicat des Réanimateurs va s'engager fortement au sein de la CMH pour que le Compte Epargne Temps puisse faire l'objet de journées rémunérées afin d'en diminuer l'importance et de rendre crédible et possible la prise du temps cumulé dans des objectifs individuels acceptés.

Docteur F. FRAISSE

Président